La dette grecque

La dette sert de prétexte dans tous les pays pour mener des politiques d'austérité drastiques et détruire les droits des salariés.

D'où vient la dette grecque ?

Quadruplant pendant la dictature des colonels entre 1967 et 1974, elle a continué à croître par la suite à cause de l'importance (1) de dépenses dont les entreprises européennes d'armement ont été les grandes bénéficiaires, (2) de dépenses somptuaires inutiles (jeux olympiques en 2004), (3) de la corruption généralisée des classes dirigeantes, qui ont refusé de faire payer l'impôt aux plus riches. La crise de 2008 et les mesures d'austérité ont fait exploser cette dette, qui est passée de 113 % du PIB en 2009 à 174 % aujourd'hui.

Quelle conséquence pour les français d'un rééchelonnement ou d'une annulation de la dette grecque ?

La France a garanti la dette grecque pour 40 Milliards d'€ dans le cadre du prêt de du FESF (Fond Européen de Solidarité Financière) de 142 Milliards d'euros à la Grèce. Mais ce prêt a surtout servi à couvrir les dettes vis-à-vis des banques privées Européennes ! Prenant prétexte de cela, des journalistes relaient la propagande des responsables du PS et de l'UMP et essayent de faire croire que chaque contribuable français devrait payer plus de 700 € en cas d'annulation de la dette grecque. Ces mêmes responsables n'ont pas contre jamais chiffré le coût pour les contribuables de l'aide aux banques après la crise de 2008 ou de la fraude et de l'évasion fiscale (ce qui représente plus de 100 Milliards d'euros par an !)

Mais leurs chiffres sont faux et leurs arguments sont démagogiques !

Ils reposent sur l'idée que le contribuable français devrait payer les 40 milliards que l'État grec doit à la France. D'abord, ce n'est pas ce que réclame Syriza qui parle d'étalement et d'annulation des dettes illégitimes, pas de son annulation. De plus, les 40 milliards d'euros prêtés à la Grèce par la France, via différents canaux, ont été déjà empruntés par l'Agence France Trésor (AFT), et ils sont déjà intégrés dans la dette publique française. L'annulation de tout remboursement par les Grecs n'aurait donc aucun impact sur le niveau de la dette publique française.

Quel serait donc l'effet de l'effacement des deux tiers de ces 40 milliards ?

L'État français ne percevrait plus les intérêts sur cette dette. Mais la Grèce a emprunté auprès des différents État à des taux faibles. On peut estimer à 1,5% les taux d'intérêts servis par l'État grec. La France devrait donc se priver de 400 millions d'euros de recettes annuelles. Cela représente 10.5 euros par an, par adulte résidant en France, si le gouvernement voulait compenser ce manque à gagner par des hausses d'impôt. Par ailleurs, un calcul concernant les seuls contribuables soumis à l'impôt sur le revenu n'a aucun sens puisque tous les ménages paient des impôts, ne serait-ce qu'à travers la TVA.